VILLE DE BIOT

Département des Alpes-Maritimes
Arrondissement de Grasse
Canton d'Antibes-Nord
Communauté d'Agglomération
Sophia Antipolis

République Française

VILLE DE BIOT

EXTRAIT DU REGISTRE
des délibérations du Conseil Municipal

SEANCE DU 13 MARS 2025	FINANCES
N° d'enregistrement 2025 / 009 / 2-01	DÉBAT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2025

NOMBRE DE MEMBRES						CONVOCATION
En exercice	Présents	Quorum	Représentés	Votants	Absents	Le 06 mars 2025
29	23	15	6	29	0	

Certifié exécutoire compte tenu de :
LA PUBLICATION EN LIGNE ET L'AFFICHAGE Le 18 MARS 2025
LA TRANSMISSION EN SOUS-PREFECTURE Le 17 MARS 2025
LA RECEPTION EN SOUS-PREFECTURE Le 17 MARS 2025

Le Maire,

L'An deux mille vingt-cinq, le treize mars à seize heures, le Conseil Municipal de la commune de Biot, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de :

Monsieur Jean-Pierre DERMIT, Maire.
Secrétaire de Séance : Madame Laura PAVAN.

ETAIENT PRESENTS M. DERMIT, **Maire**, Mme DUPRE-BALEYTE, M. CHIFFLET, Mme AUFEUVRE, M. LE COZ, Mme JOUSSEMET, M. PEIGNE, Mme SANTAGATA, M. OPERTO, **Adjoints au Maire**, Mme PRADELLI, ~~M. LATY~~, M. BIJAOUI, M. PETIT, M. PRADELLI, ~~Mme BULKAEN~~, Mme BAES, M. BORGHI, Mme PELISSIER, M. MARIEN, M. AUSSIBAL, ~~Mme FARINELLI~~, ~~Mme LETERRIER~~, Mme PAVAN, ~~M. ANASTILE~~, M. MALHERBE, Mme OZENDA, Mme ANGER, ~~M. TRAPANI~~, Mme DELVAL LEFEUVRE, **Conseillers Municipaux.**

PROCURATIONS
Mme LETERRIER donne procuration à Mme JOUSSEMET
M. LATY donne procuration à M. DERMIT
Mme BULKAEN donne procuration à Mme PAVAN
Mme FARINELLI donne procuration à M. AUSSIBAL
M. ANASTILE donne procuration à M. OPERTO
M. TRAPANI donne procuration à Mme DELVAL-LEFEUVRE

Monsieur François PEIGNE, 6ème Adjoint au Maire, délégué aux Finances et à la Commande Publique, rapporteur, EXPOSE :

Conformément à l'article L.2312-1 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), le Maire présente au Conseil Municipal un rapport sur les orientations budgétaires dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget.

Ce rapport donne l'occasion aux élus de débattre sur les orientations générales du budget de la collectivité pour l'exercice envisagé.

À ce titre, il présentera :

- Les orientations budgétaires envisagées sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes.
- Les informations sur la structure et la gestion de l'encours de dette contractée.
- L'évolution prévisionnelle du niveau d'épargne brute.
- Des informations relatives à la masse salariale : structure des effectifs, dépenses de personnel (éléments sur les traitements indiciaires, régimes indemnitaires, bonifications indiciaires, heures supplémentaires, avantages en nature, ...), la durée du travail, l'évolution prévisionnelle de la structure des effectifs et des dépenses.

AR Prefecture
006-210600185-20250313-2025_009_2_01-DE
Reçu le 17/03/2025

Le rapport adressé au Conseil Municipal à l'occasion du Débat sur les Orientations Budgétaires de l'exercice sera transmis au Président de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis sous quinzaine conformément à l'article D.2312-3 du CGCT et mis à disposition du public.

La loi NOTRe précise que ce débat doit faire l'objet d'une délibération spécifique, ayant pour objet d'acter la tenue du débat par un vote. Par ce vote, l'assemblée délibérante prend acte de la tenue du débat et de l'existence du rapport sur la base duquel il se tient.

Au vu de cet exposé, je vous propose la délibération suivante :

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2312-1 ;
Vu le rapport sur les orientations budgétaires présenté aux membres du Conseil Municipal ;

Considérant l'exposé du rapporteur,

Le CONSEIL MUNICIPAL,
OUÏ le RAPPORTEUR en son EXPOSÉ,
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
A L'UNANIMITÉ,

- PREND ACTE par un vote de la tenue du Débat sur les Orientations Budgétaires 2025, basé sur le rapport ci-annexé.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Nice dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, soit par voie postale : 18 avenue des Fleurs CS 61039 – 06050 Nice Cedex 1, soit par voie électronique à partir de l'application « Télérecours citoyens » accessible sur le site www.telerecours.fr.

FAIT et DÉLIBÉRÉ les jour, mois, et an ci-dessus,
Suivent les signatures,

Pour extrait certifié conforme,

Fait à Biot, le 13 mars 2025,

Le Maire,

Jean-Pierre DERMIT

La secrétaire de séance

Laura PAVAN

AR Préfecture
006-210600185-20250313-2025_009_2_01-DE
Reçu le 17/03/2025

Pièce jointe :
☐ Rapport sur les orientations budgétaires 2025.

AR Prefecture
006-210600185-20250313-2025_009_2_01-DE
Reçu le 17/03/2025

MAIRIE DE BIOT
Alpes-Maritimes
VILLE DE BIOT
VU POUR ÊTRE ANNEXÉ A
LA DÉLIBÉRATION DU 2025/009/2-02

RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2025

Conseil Municipal du 13 mars 2025

biot
l'art de vivre

Sommaire

I. Le contexte général : situation économique et sociale

II. La loi de finances 2025

III. Les relations financières avec la CASA

IV. La situation de la collectivité et orientations budgétaires 2025

V. Points sur les autres budgets

AR Prefecture
006-210600185-20250313-2025_009_2_01-DE
Reçu le 17/03/2025

AR Prefecture
006-210600185-20250317-30025_009_2-1-DE
Reçu le 17/03/2025

Introduction

La loi « Administration Territoriale de la République » (ATR) du 6 février 1992 impose aux communes de 3 500 habitants et plus la tenue d'un Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) dans les deux mois précédant le vote du budget primitif.

La loi « Nouvelle Organisation Territoriale de la République » (NOTRe) du 7 août 2015 renforce les obligations de transparence pour les conseillers municipaux : le DOB prend la forme d'un Rapport d'Orientation Budgétaire (ROB) portant sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes en sections de fonctionnement et d'investissement, sur la présentation des engagements pluriannuels et sur les informations relatives à la structure et à la gestion de l'encours de dette.

Le décret n°2016-841 du 24 juin 2016 complète ces obligations par la production d'informations relatives à la structure et l'évolution des effectifs, aux dépenses de personnel et à la durée effective du travail dans la commune.

La loi de Programmation des Finances Publiques (LPFP) pour 2018-2022 du 22 janvier 2018 fixe de nouvelles règles : les communes doivent présenter, sur le périmètre de leur budget principal et de leurs budgets annexes, leurs objectifs en matière d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement et du besoin de financement annuel.

I.
Le contexte général : situation économique et sociale

AR Prefecture
006-210600185-20250313-2025_009_2_01-DE
Reçu le 17/03/2025

AR Prefecture
006-210600185-20250313-2025_021_21-DE
Reçu le 17/03/2025

I- Le contexte général : situation économique et sociale

A- À l'international

1. La croissance

Selon le FMI, la croissance mondiale devrait s'établir à 3,3% en 2025, un niveau toujours inférieur à la moyenne historique de 3,7 % (de 2000 à 2019).

- La situation est marquée par des **divergences de trajectoires entre les pays et les régions.**

Aux États-Unis, la croissance, déjà vigoureuse, est attendue à 2,7%, augmentant ainsi l'écart avec les autres économies dont la zone euro. La divergence qui s'observe parmi les pays occidentaux est également visible au sein des économies émergentes avec notamment la Chine, qui connaît un ralentissement de croissance et ne devrait pas dépasser 4,6 %, alors que d'autres pays émergeants, comme le Brésil, montrent des signes dynamisme.

- Les perspectives économiques 2025 s'inscrivent dans un **fort contexte d'incertitudes politiques et de risques liés** aux conflits géopolitiques, aux tensions commerciales croissantes et aux coûts d'emprunt élevés dans de nombreuses régions du monde.

MISE À JOUR DES PERSPECTIVES DE L'ÉCONOMIE MONDIALE, JANVIER 2025

PROJECTIONS DE CROISSANCE PAR RÉGION

(CROISSANCE DU PIB RÉEL, VARIATION EN POURCENTAGE)

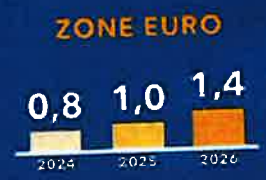

Source : FMI, *Mise à jour des Perspectives de l'économie mondiale*, janvier 2025.
Note : Les bâtons indiquent, de gauche à droite, les projections de 2024, 2025 et 2026.

IMF.org/pubs

006-21060018
Reçu le 17/0

AR Prefecture
006-210600185-20250313-2025_009_2_01-DE
Reçu le 17/03/2025

Le contexte général : situation économique et sociale

À l'international

L'inflation

- Au niveau mondial, l'inflation globale devrait ralentir à 4,2 % en 2025 puis à 3,5 % en 2026. Elle devrait converger plus rapidement vers sa cible dans les pays avancés que dans les pays émergents et les pays en développement.

- Le FMI anticipe une normalisation progressive pour les économies avancées, avec un taux proche de l'objectif des banques centrales : 2,1 % en 2025 et 2 % en 2026. Pour les pays émergents et en développement, bien que l'inflation reste élevée à 5,6 %, une diminution est attendue.

- Le Fonds a cependant souligné l'existence de risques persistants de résurgence de l'inflation aux Etats-Unis mais aussi de déflation dans d'autres pays tels que la Chine.

I - Le contexte général : situation économique et sociale

En zone euro

La croissance

Après une période de stagnation, la croissance dans la zone euro est attendue à un modeste niveau : 1% (contre 0,8 % en 2024). Cette modeste progression est tirée par la consommation des ménages.

Ces prévisions s'inscrivent dans le contexte :

- d'une faible dynamique de l'activité économique, en particulier dans l'industrie manufacturière ;
- d'un bas niveau de confiance des consommateurs ;
- d'une persistance d'un choc négatif lié aux prix de l'énergie ;
- d'incertitudes politiques en France et en Allemagne, qui peine à sortir d'une période de récession ;
- d'incertitudes liées aux échanges commerciaux avec des partenaires clés comme la Chine et les États-Unis.

L'inflation

L'inflation continue son repli grâce au recul du tarif des énergies, la BCE vise une inflation de 2%.

Au regard du processus de désinflation, la BCE poursuit l'assouplissement de sa politique monétaire et l'abaissement de ses taux directeurs (taux de dépôt de la BCE à 2,75% en janvier 2025 contre 4% en 2022) espérant ainsi un rebond de l'investissement compte tenu des meilleures conditions du recours à l'emprunt.

ABX Prefacture
006-210600180-20250306-2025_009_2_01-DE
Reçu le 17/03/2025
biot

AR Prefecture
006-210600185-20250313-2025_009_2_1-DE
Reçu le 17/03/2025

I- Le contexte général : situation économique et sociale

En France

La croissance

Le Produit Intérieur Brut et ses composantes

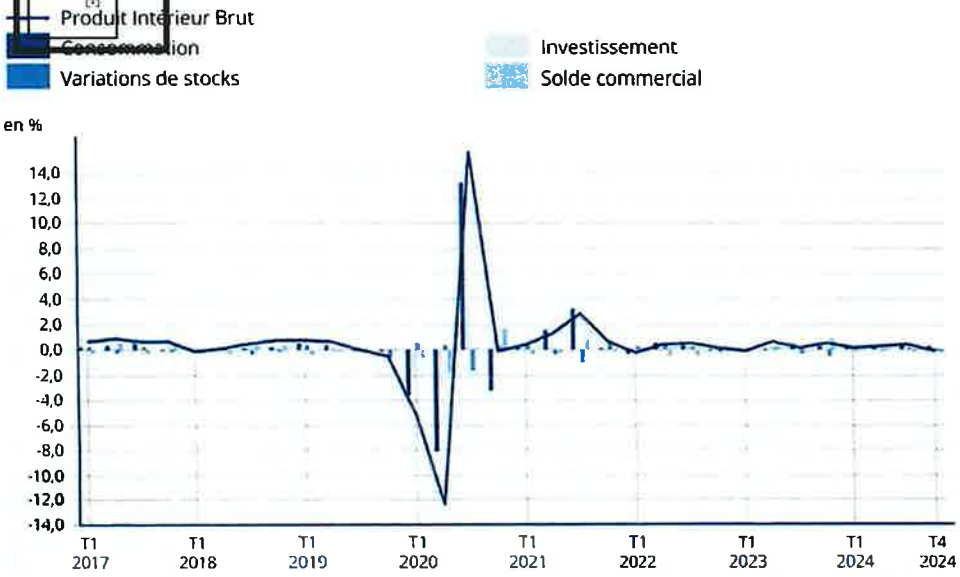

Champ : France.
Source : insee.

Après une croissance morose à 1,1% sur 2024, le PIB continuerait de croître à un rythme assez faible en 2025 de l'ordre de 0.9% sur l'année.

L'INSEE projette une augmentation du PIB de 0,2% par trimestre au premier semestre 2025.

Selon la Banque de France, **la demande intérieure serait affectée par les mesures de consolidation budgétaire,** mais aussi par le **contexte d'incertitudes** qui les entoure. La contribution de l'investissement privé resterait négative, mais nettement moins qu'en 2024. La contribution du commerce extérieur à la croissance serait toujours positive, mais moindre qu'en 2024.

Le **taux de chômage devrait repartir à la hausse jusqu'à 7,8% en 2025** (contre 7,4% actuellement) selon la Banque de France.

I- Le contexte général : situation économique et sociale

En France

L'inflation

L'inflation devrait continuer de ralentir en 2025, confirmant ainsi la fin de l'épisode inflationniste initié en 2021.

Sur l'année, la Banque de France projette **une inflation à 1.6%,** contre 2% en 2024. Ce recul s'explique en particulier par une inflation négative des prix de l'énergie.

Évolutions de l'indice des prix à la consommation

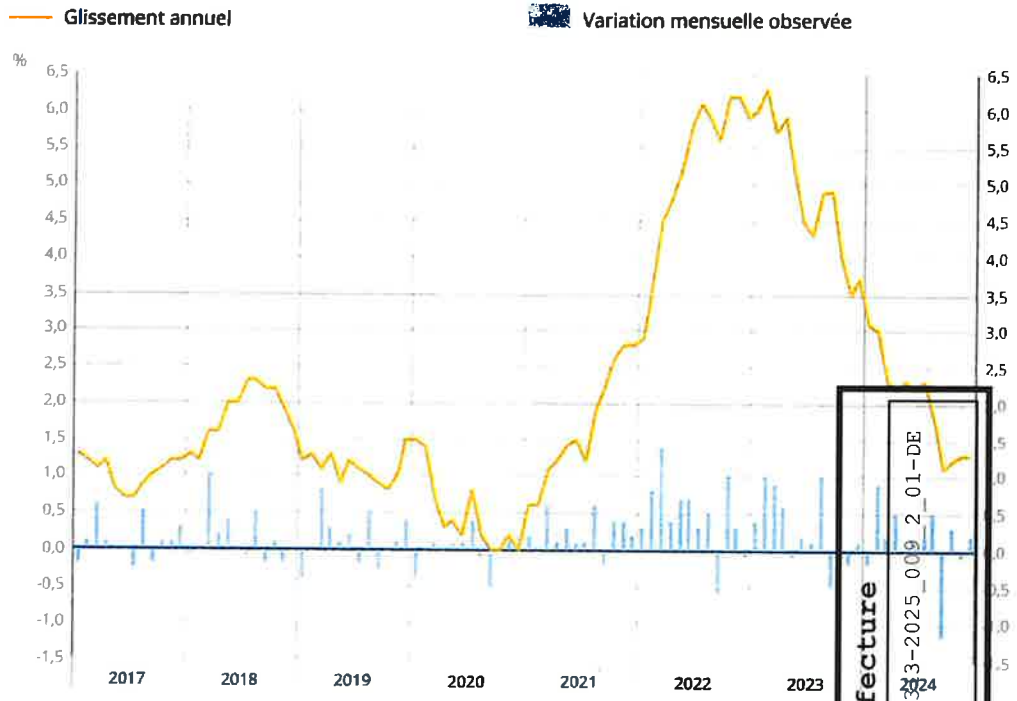

Champ : France entière.
Source : Insee - indices des prix à la consommation.

Préfecture
006-210600018_20250303-2025_009_2_01-DE
Reçu le 17/03/2025

AR Prefecture
006-210600185-20250313-2025_0090_2_01-DE
Reçu le 17/03/2025

Indices de prix impactant la dépense locale

Base 100 en janvier 2015, évolution sur 12 mois glissants

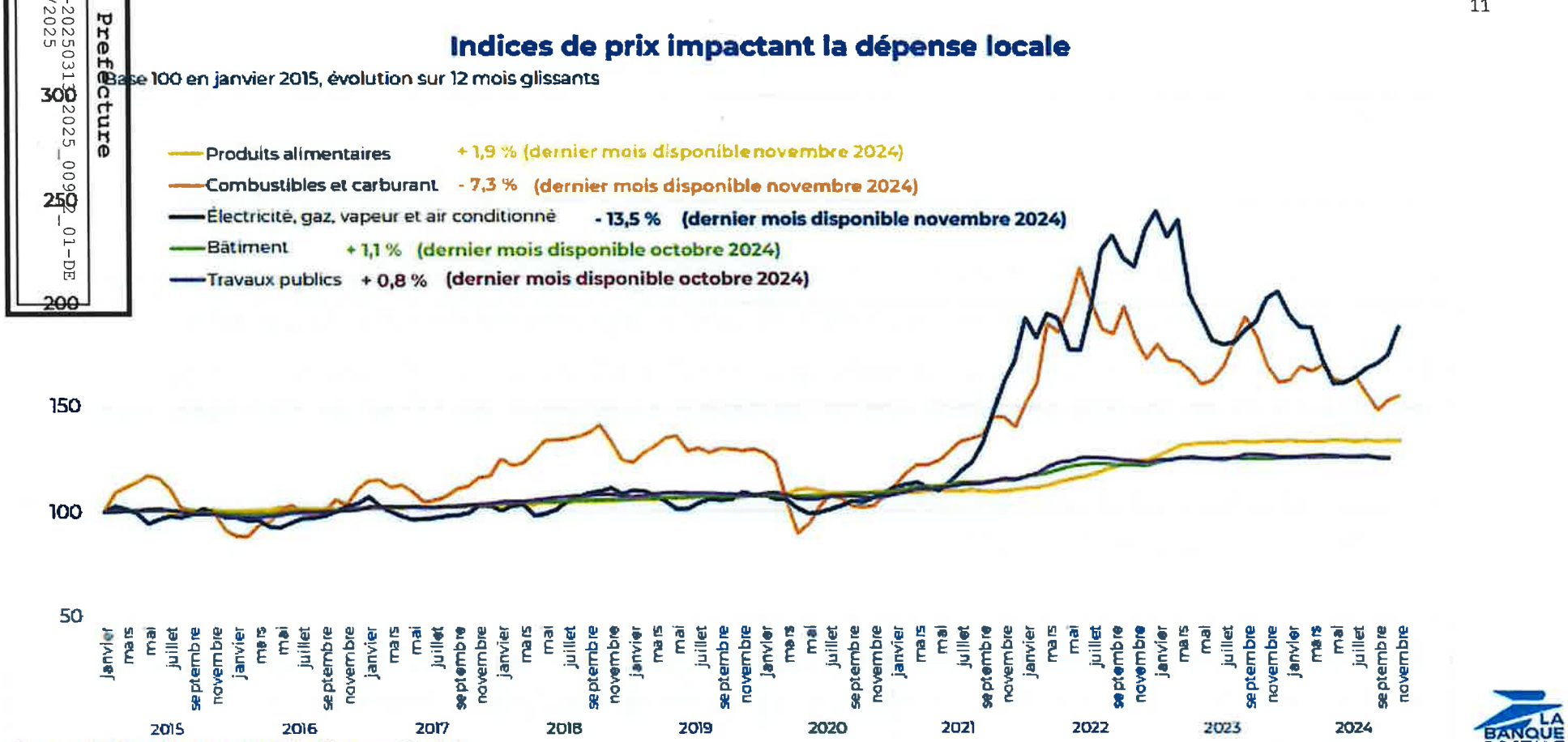

Source : Indices Insee, calculs La Banque Postale

©La Banque Postale

LA BANQUE POSTALE

biot
l'art de vivre

I- Le contexte général : situation économique et sociale

En France

Le déficit public

- Les prévisions pour les années 2023 et 2024, issues des lois de finances ainsi que des programmes de stabilité, ont été de nombreuses fois révisées, laissant apparaître une **nette dégradation du solde budgétaire**.
- Le déficit public s'est aggravé en 2024 pour atteindre près de 175 Md€, soit 6% de PIB après 5,5% en 2023 et 4,7% en 2022. La loi de finances pour 2025 prévoit un **déficit budgétaire de l'État de 139 Md€, soit 5,4 % du PIB.**
- La France a obtenu de ses partenaires européens que le terme de sa trajectoire de retour du déficit sous les 3 points de PIB soit repoussé de 2027 à 2029.

Selon la Cour des comptes, ***« Le dérapage du déficit public depuis deux ans place la France au pied du mur »***, l'année 2025 est désormais déterminante pour engager l'ajustement budgétaire nécessaire.

AR Prefecture
006-210600186-20250313-2025_009_2_01-DE
Reçu le 17/03/2025

AR Prefecture
006-210600185-20250313-2025_009_2_1_DE
Reçu le 17/03/2025

I. Le contexte général : situation économique et sociale

En France

La dette publique

Selon l'INSEE, la dette publique au sens de Maastricht* atteint son niveau le plus élevé à la fin du 3ème trimestre 2024, elle s'établit à **3 303 Md€, soit une augmentation de 71,7 Md€**, après +69,0 Md€ au trimestre précédent.

Exprimée en pourcentage du **PIB elle s'établit à 113,7 %, contre en 110,6% en 2023.**

<u>En 10 ans la dette a augmenté de 1 000 Md€.</u>

Dans ce contexte, l'Agence France Trésor a annoncé en décembre 2024 devoir lever 300 Md€ de dette sur les marchés tout au long de l'année 2025.

Dette au sens de Maastricht des administrations publiques en points de PIB (*)

Source : Comptes nationaux - Insee, DGFiP, Banque de France

** dettes des administrations publiques : Etat, organismes d'administration centrale, collectivités locales et administrations de sécurité sociale*

I- Le contexte général : situation économique et sociale

En France

Marchés financiers

Dans un contexte de déflation, de croissance atone et de conditions de financement strictes, la BCE a amorcé un **cycle de détente monétaire depuis juin 2024**.

En janvier 2025, l'institution a ainsi baissé pour la 4ème fois d'affilée ses taux d'intérêt. Son principal taux directeur a été ramené à **2,75% contre 4% en septembre 2023.**

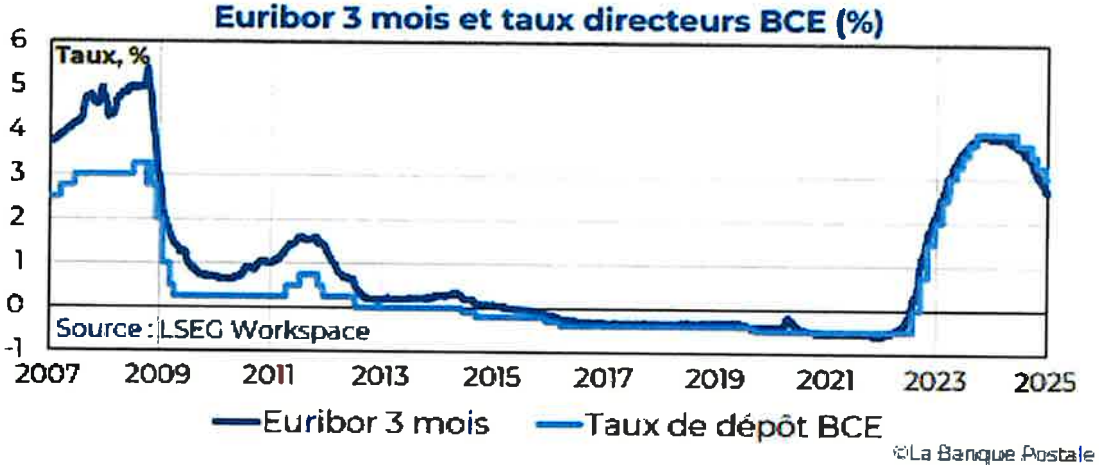

Après un redémarrage progressif en 2024 du marché immobilier grâce à la baisse des taux d'emprunt, les perspectives 2025 sont encourageantes.

Pour les particuliers, le coût moyen d'un crédit immobilier sur 20 ans en France **est de 3,3% contre 4% début 2023 et 1,10 % en 2022.**

Le seuil de l'usure applicable à compter du 1er janvier 2025, pour un prêt à taux fixe d'une durée de 20 ans et plus est **de 5,67% contre 7,01 % au 1er janvier 2024.**

Par ailleurs, le taux d'intérêt du livret A est réduit de 3% (taux en vigueur depuis février 2023) à 2,4%. Et le taux du LEP est fixé à 3,5% contre 4 %.

Préfecture
006-210600185-20250313-202509_2_0_DE
Reçu le 17/0 2025

006-21060
Reçu le

II. La loi de finances 2025

II- La loi de finances 2025

Adoption de la loi spéciale et de la loi de finances 2025

❖ **La loi spéciale :**

Devant l'impossibilité de voter un budget avant le 1er janvier 2025, le gouvernement de Michel Barnier ayant été censuré par les députés le 4 décembre 2024, une loi de finances spéciale a été promulguée le 20 décembre 2024.

Cette loi spéciale, visant à faire la jonction entre le 1er janvier 2025 et la prochaine loi de finances, **ne remplace pas le budget**, elle autorise seulement la perception des impôts et des ressources publiques nécessaires au financement des dépenses publiques essentielles.

❖ **La loi de finances 2025 :**

Le 14 février 2025, la loi de finances a finalement été adoptée après, notamment, le rejet de la motion de censure déposée contre le gouvernement de François Bayrou.

Dans le contexte d'aggravation de déficit public, la loi de finances pour 2025 ambitionne de redresser les comptes publics de 50 milliards d'euros et de ramener le déficit public à 5,4% du PIB en 2025, contre 6% en 2024.

Préfecture
006-210600189-20250313-2025_009_AR-1-DE
Reçu le 17/03/2025

AR Prefecture
006-210600185-20250313-2025_009_01DE
Reçu le 17/03/2025

Revalorisation forfaitaire des valeurs locatives cadastrales

Le coefficient de revalorisation des bases cadastrales est de 1,7%.

Après trois années de dynamisme (+3,4% en 2022, +7,1% en 2023, puis +3,9% en 2024), la revalorisation automatique des bases de la fiscalité locale revient donc à un niveau plus ordinaire, en lien avec le reflux de l'inflation.

Coefficient de revalorisation forfaitaire des valeurs locatives cadastrales

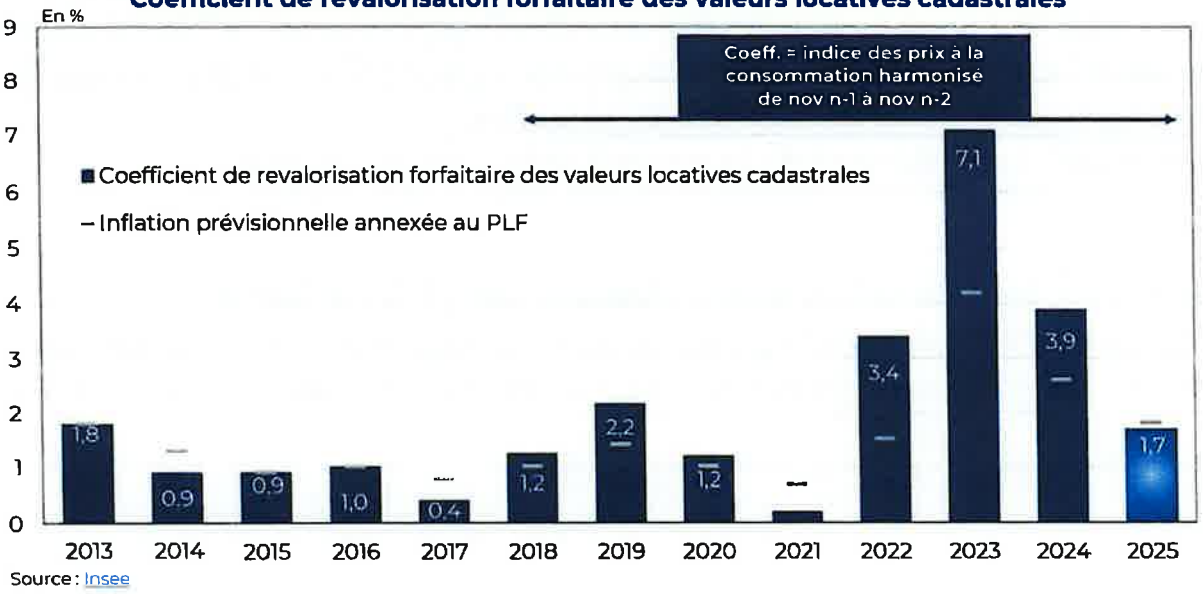

Source : Insee

biot
l'art de vivre

II- La loi de finances 2025

Une loi de finances défavorable aux collectivités

La loi de finances pour 2025 fixe la contribution des collectivités à l'effort de redressement des comptes à 2,2 milliards d'euros par le biais de deux mesures :

❖ Le DILICO (dispositif de lissage conjoncturel des recettes fiscales) : 1 milliard

A compter de 2025, un prélèvement est institué sur les douzièmes de fiscalité pour les collectivités, à hauteur de : 250M€ pour les Communes, 250M€ pour les EPCI, 220M€ pour les Départements, et 280M€ pour les Régions.
Le produit sera "mis en réserve" puis reversé aux contributeurs sur 2026, 2027 et 2028 à hauteur d'un tiers par année, minoré de 10% devant être reversés au Fpic, au FNP DMTO et au FSR.

➡ **Pour Biot le montant prévisionnel de la contribution est de 240K€**

❖ Le gel des fractions de TVA affectées aux collectivités : 1.2 milliard

Les fractions de TVA affectées aux collectivités en compensation de la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales et de la cotisation sur la valeur ajoutée, versées pour l'année 2024, sont reconduites en 2025.

AR Prefecture
006-210600185-20250313-2025_009_2_01-DE
Reçu le 17/03/2025
Biot

AR Prefecture
006-210600185-20250313-2025_009_2_01-DE
Reçu le 17/03/2025

Les autres principales mesures pour les collectivités

- **Le fonds vert,** destiné à soutenir la transition écologique des territoires, voit ses autorisations d'engagement **réduites de 2,5 Md€ en 2024 à 1,15 Md€ en 2025.**

- Les autorisations d'engagement de la **dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) diminuent également de 150 M€** pour permettre **d'abonder la dotation globale de fonctionnement (DGF) du même montant.**

- **La baisse de l'indemnisation des fonctionnaires placés en congé de maladie à 90%** de leur traitement (contre 100% actuellement) pendant les 3 premiers mois de congé de maladie ordinaire.

- **L'augmentation du taux de cotisation de la caisse nationale de retraites des agents des collectivités locales (CNRACL) de 3%** à compter de 2025 et jusqu'en 2028, portant le taux de 31,65% à 34,65%

  ➡ **pour Biot impact de +104K**

II- La loi de finances 2025

Les autres principales mesures pour les collectivités

- **Les départements sont autorisés à relever le taux des droits de mutation jusqu'à 5%** (contre un plafond de 4,5% actuellement), et peuvent accorder une réduction ou une exonération de la taxe pour la première acquisition d'une résidence principale.

- La dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP) et la dotation de garantie des fonds départementaux de péréquation de la taxe professionnelle (FDPTP) **diminuent de 429 M€ pour la DCRTP et de 58 M€ pour la FDPTP.**

- La dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) et la dotation politique de la ville (DPV) sont stables.

Prefecture
006-210600
Reçu le 17/03/2025

006-21060
Reçu le

III.
Les relations financières avec la CASA

III- Les relations financières avec la CASA

L'attribution de compensation CASA

Le montant de l'attribution de compensation sera identique en 2025 au montant versé depuis 2020, soit 4 655 000 €. Sous réserve qu'aucun transfert de charges n'intervienne dans les prochaines années, ce montant sera identique jusqu'en 2027.

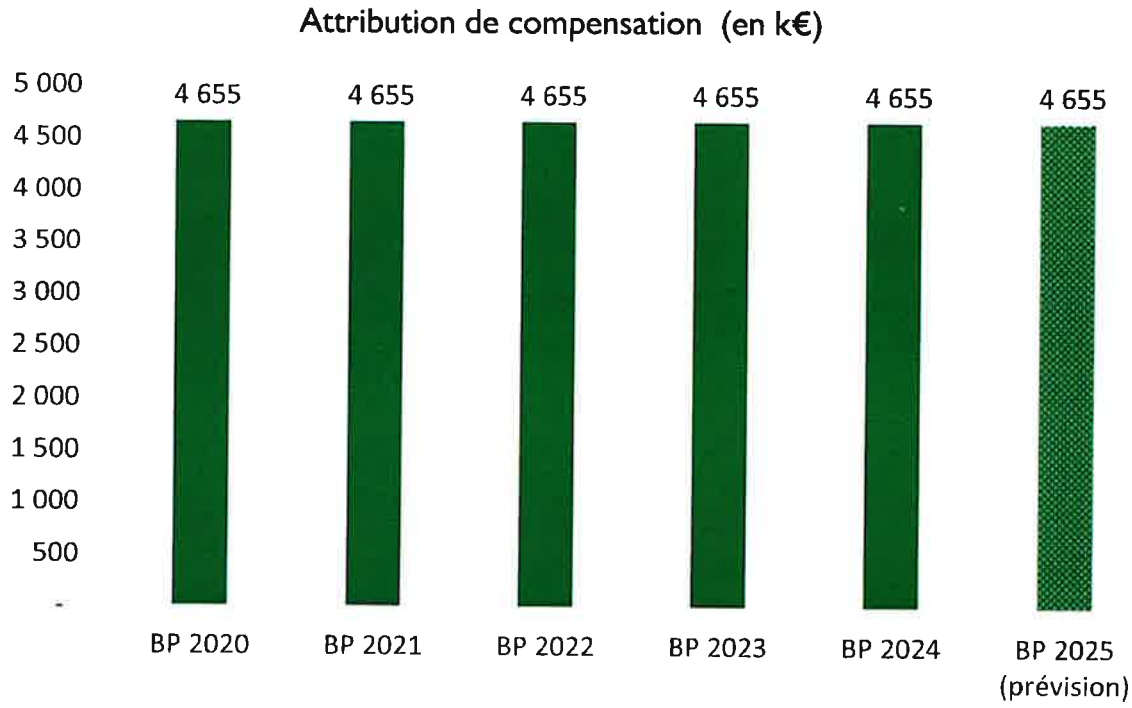

AR Prefecture
006-210600188-20250313-2025_009_2_01-DE
Reçu le 17/03/2025

AR Prefecture
006-210600185-20250313-2025_0002_01-DE
Reçu le 17/03/2025

II- Les relations financières avec la CASA

La Dotation de Solidarité Communautaire (DSC)

De 2018 à 2021, la DSC a diminué, elle est depuis stabilisée, en 2025 la prévision est de **416 176 €**.

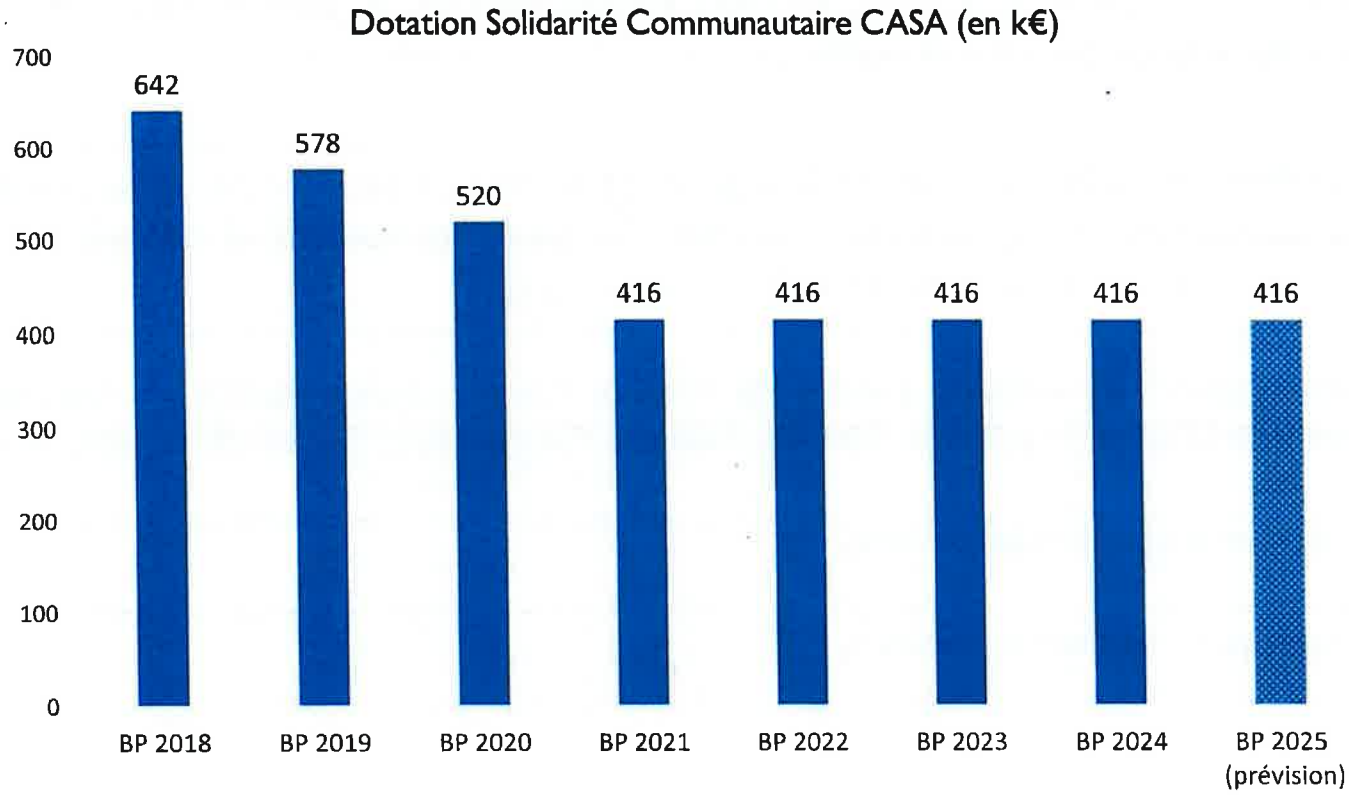

biot
l'art de vivre

III- Les relations financières avec la CASA

Le financement des investissements

En 2025, la participation de la CASA au financement des investissements au titre du fonds de concours est maintenue, comme en 2024, selon les taux suivants :

- **30% + 5% de bonification** selon les critères énergétiques, matériaux biosourcés et/ou géosourcés pour les thématiques « patrimoine et équipements culturels, équipements sportifs et de loisirs, équipements scolaires et structures d'accueil pour la petite enfance, sécurité » ;
- **30%** pour les thématiques « protection contre les risques naturels, réhabilitation de logements en vue d'un conventionnement SRU et acquisition foncière liée aux thématiques des fonds de concours » ;
- **10%** pour la thématique « patrimoine culturel » ;
- **20%** pour la thématique « ressource en eau ».

Préfecture
006-210600185-20250313-2025_009_2_01-DE
Reçu le 17/03/2025

006-21060
Reçu le

IV.
La situation de la collectivité et orientations budgétaires 2025

Capacité d'autofinancement brute (CAF)

La CAF représente l'excédent résultant du fonctionnement utilisable pour financer les opérations d'investissement. Elle est en priorité affectée au remboursement des dettes en capital.

En 2025, la CAF brute s'élève à 1,4 M€.

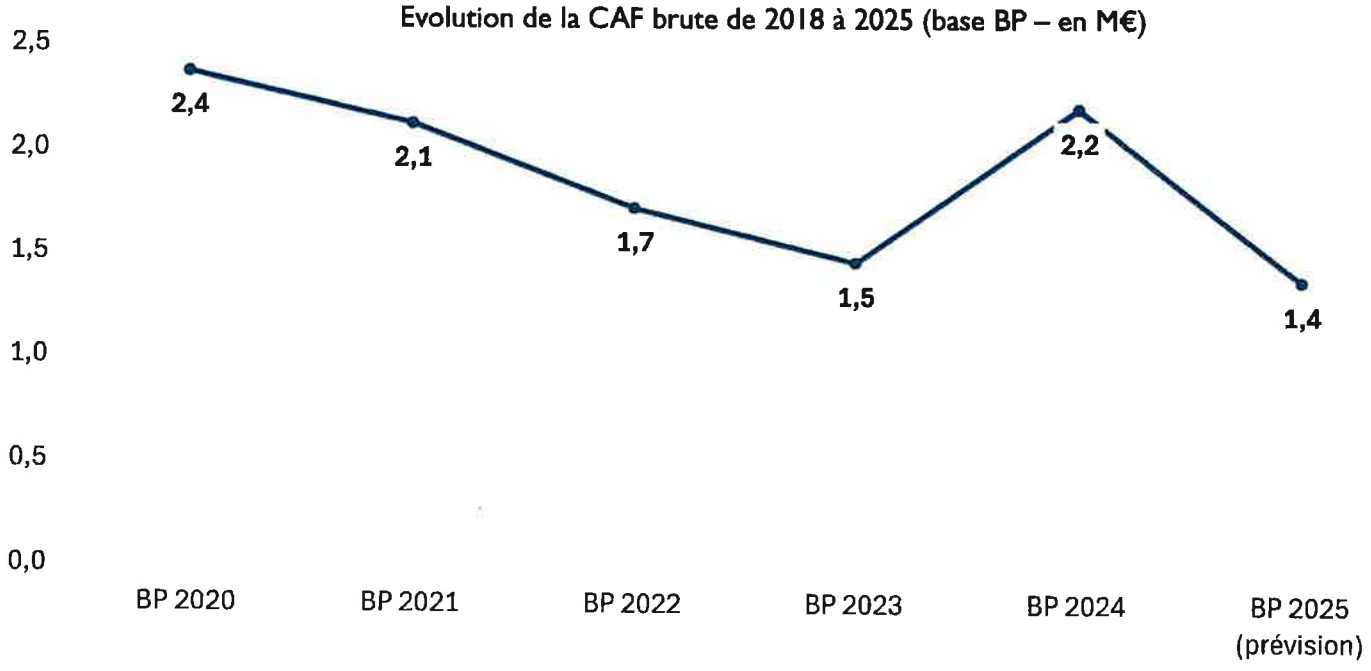

Préfecture
006-210600189-20250313-2025_009_2_01-DE
Reçu le 17/03/2025

AR Préfecture
006-210600185-20250317-2025_009_0-DE
Reçu le 17/03/2025

Fonctionnement

Recettes réelles de fonctionnement

La prévision de recettes réelles de fonctionnement au BP 2025 est stable par rapport à 2024 (- 0,59%).
Pour mémoire, l'augmentation entre le BP 2023 et 2024 s'expliquait notamment par la revalorisation des bases fiscales annoncée dans la loi de finances 2024.
56% des recettes réelles de fonctionnement sont les produits des impôts et des taxes et **26%** concernent l'attribution de compensation de la CASA et la DSC.

Evolution des recettes réelles de fonctionnement (en M€)

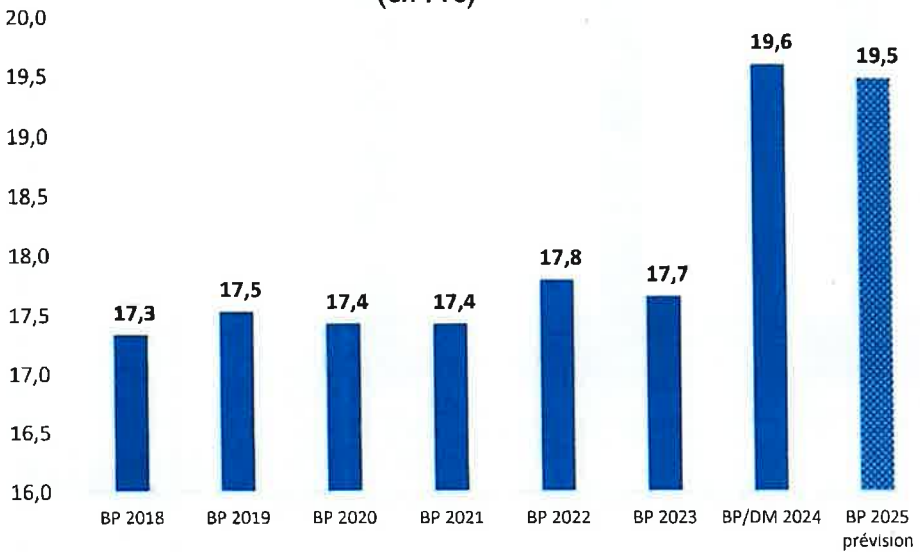

Répartition des recettes réelles de fonctionnement

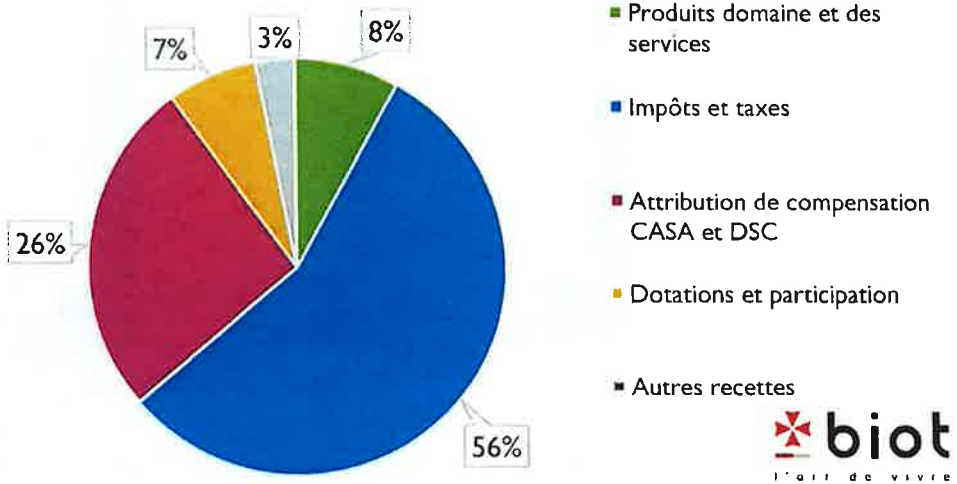

IV- Situation de la collectivité et orientations budgétaires

Fonctionnement

Zoom sur les principales recettes

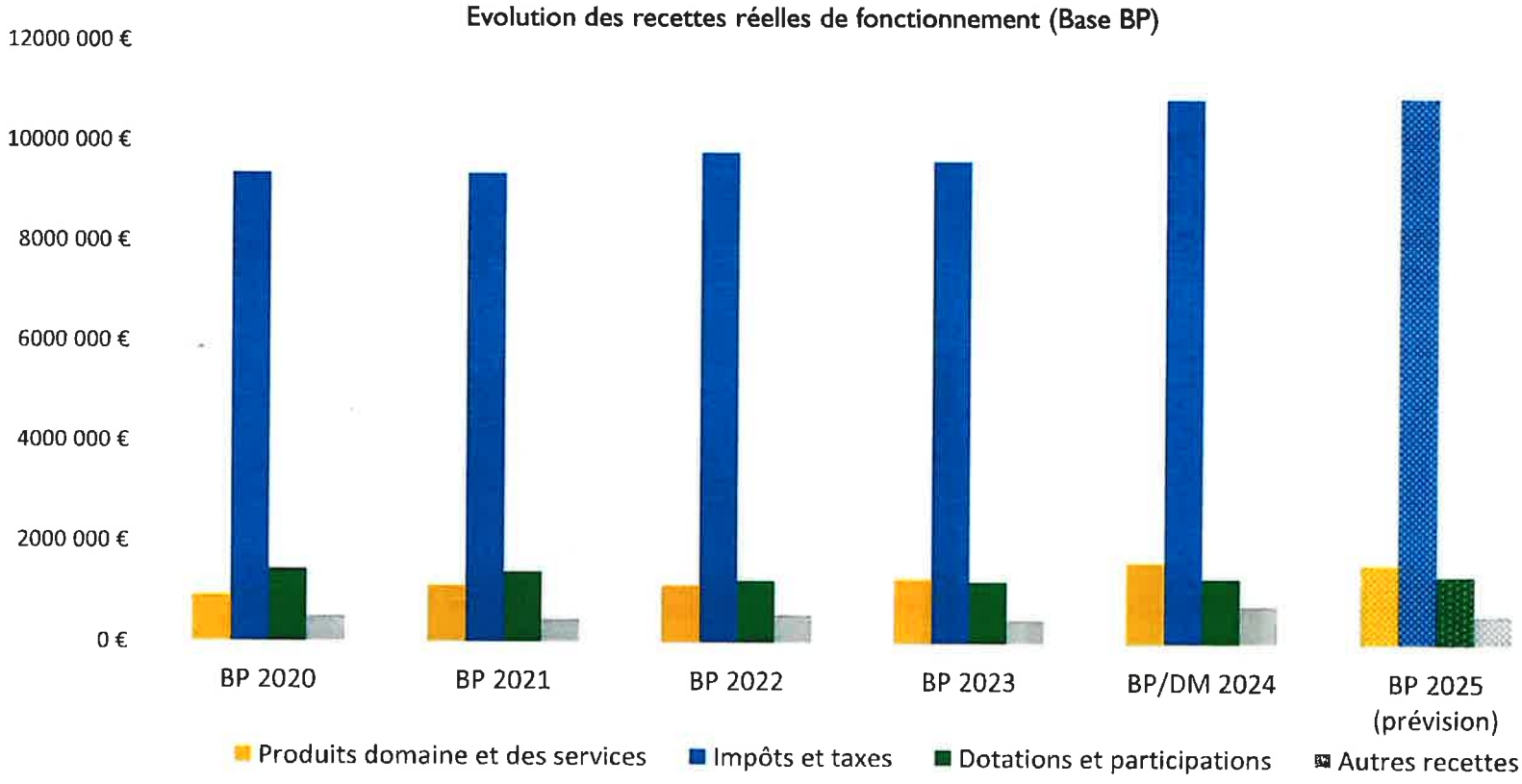

AR Prefecture
006-210600186-20250313-2025_009_2_01-DE
Reçu le 17/03/2025

AR Prefecture
006-210600185-20250317-2025_009_DE-DE
Reçu le 17/03/2025

Fonctionnement

Droits de mutation

Après un redémarrage progressif en 2024 du marché immobilier grâce à la baisse des taux d'emprunt, 2025 pourrait confirmer une reprise du marché. Cependant, considérant le contexte général d'incertitudes, la prévision pour 2025 est fixée à 950K€.

Évolution des droits de mutation (2019 à 2025)

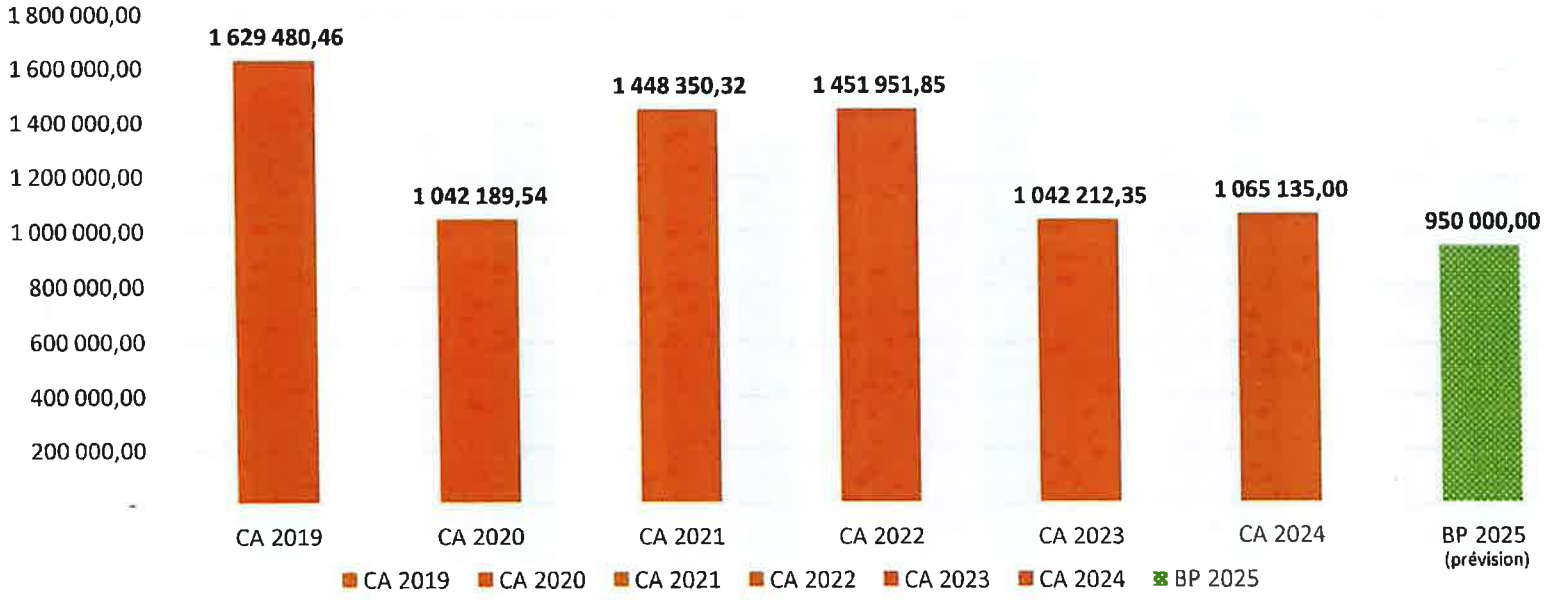

IV- Situation de la collectivité et orientations budgétaires

Fonctionnement

Fonds de péréquation

La loi de finances 2025, prévoit une stabilité du montant du fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC), il avoisine les 1Md € depuis 2016.

Pour la ville de Biot, le montant 2025 est estimé à une charge de 340 000 €.

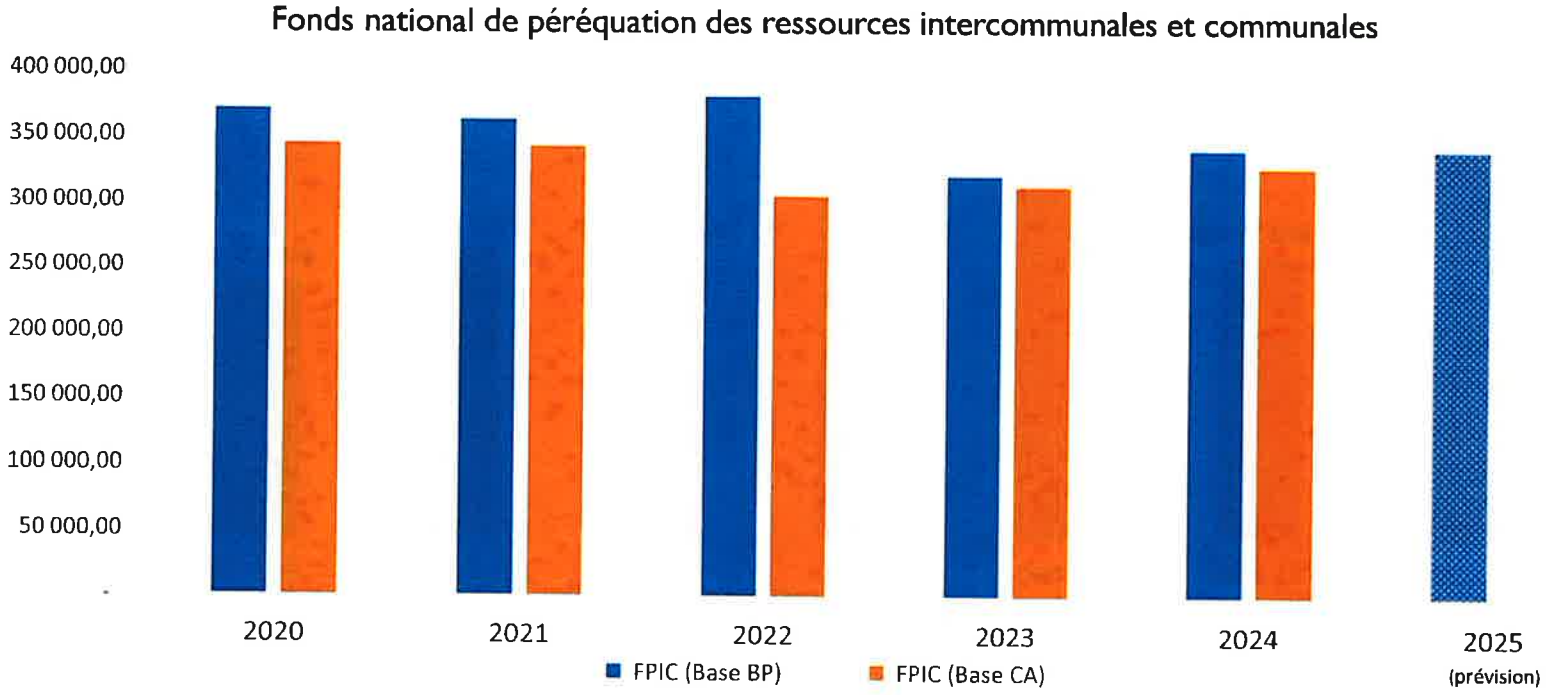

AR Prefecture
006-210600185-20250313-2025_009_2_01-DE
Reçu le 17/03/2025

AR Prefecture
006-210600185-20250317-2025_009_2_1-DE
Reçu le 17/03/2025

Fonctionnement

Dépenses réelles de fonctionnement

Malgré les efforts de maîtrise des dépenses de fonctionnement, elles seront en hausse **de 4% en 2025, de l'ordre de 17,9M€ contre 17,2M€ en 2024.**

L'année 2025 sera notamment impactée par :

- Un nouveau prélèvement visant au redressement des finances publiques (DILICO) +240K€ ;
- L'augmentation du coût de la masse salariale, impactée par de nouvelles charges, et ce malgré l'optimisation des services et la suppression de 5 postes +177K€ ;
- L'application de la pénalité SRU +160K€ ;
- La hausse du coût des assurances +80K€ ;
- L'amélioration de la qualité des repas de nos cantines (lois Egalim et Climat et résilience) +30K€.

Evolution des dépenses réelles de fonctionnement en M€

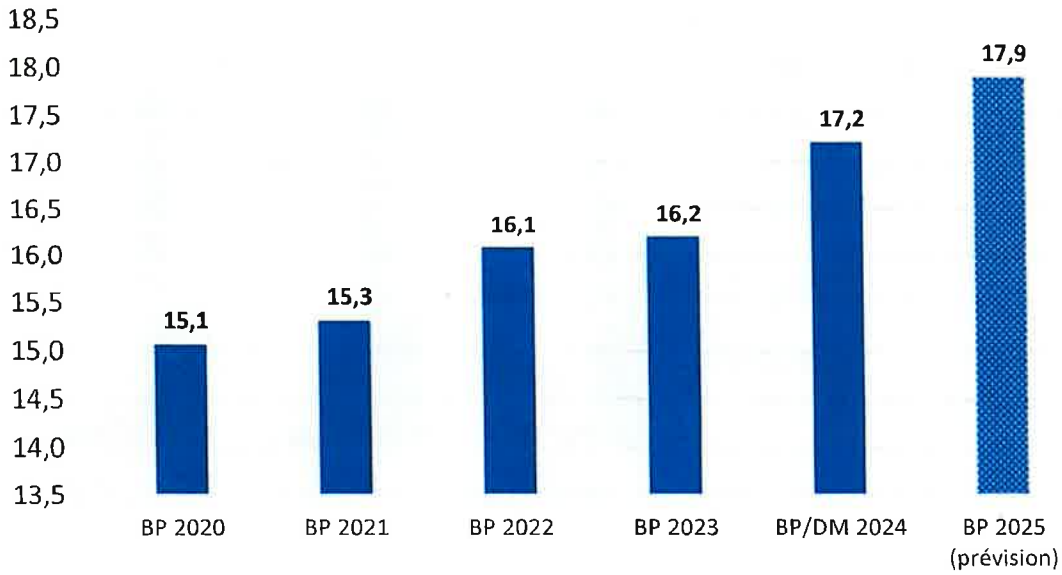

IV- Situation de la collectivité et orientations budgétaires

Fonctionnement

Dépenses réelles de fonctionnement

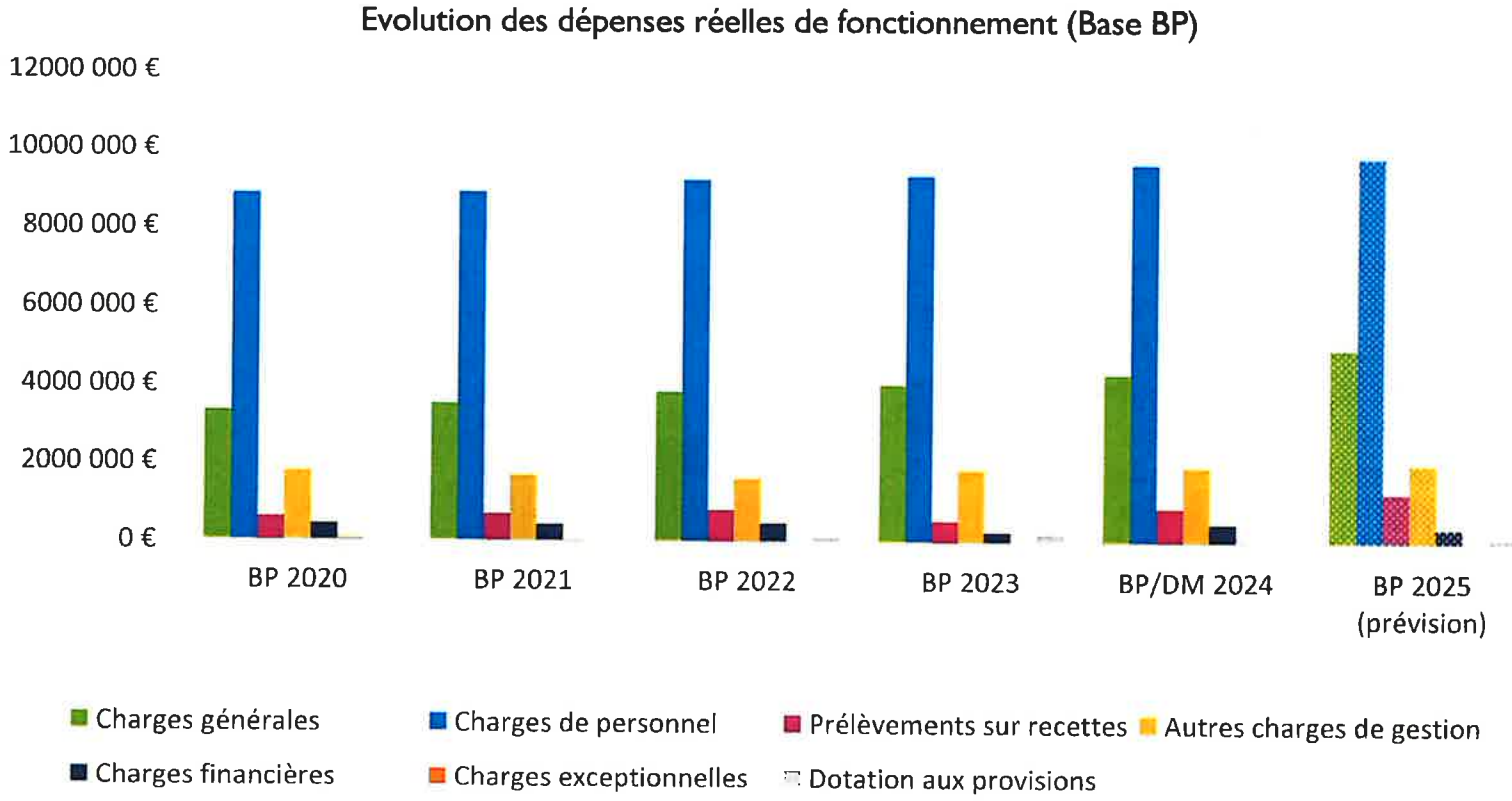

Reçu le 17/03/2025
006-210600185-20250313-2025_009_2_01-DE
AR Prefecture

AR Prefecture
006-210600185-20250313-2025_009_2_01-DE
Reçu le 17/03/2025

IV- Situation de la collectivité et orientations budgétaires

Fonctionnement

Evolution du taux de logements locatifs sociaux (LLS) et de pénalités SRU

Evolution du taux de LLS depuis 2008

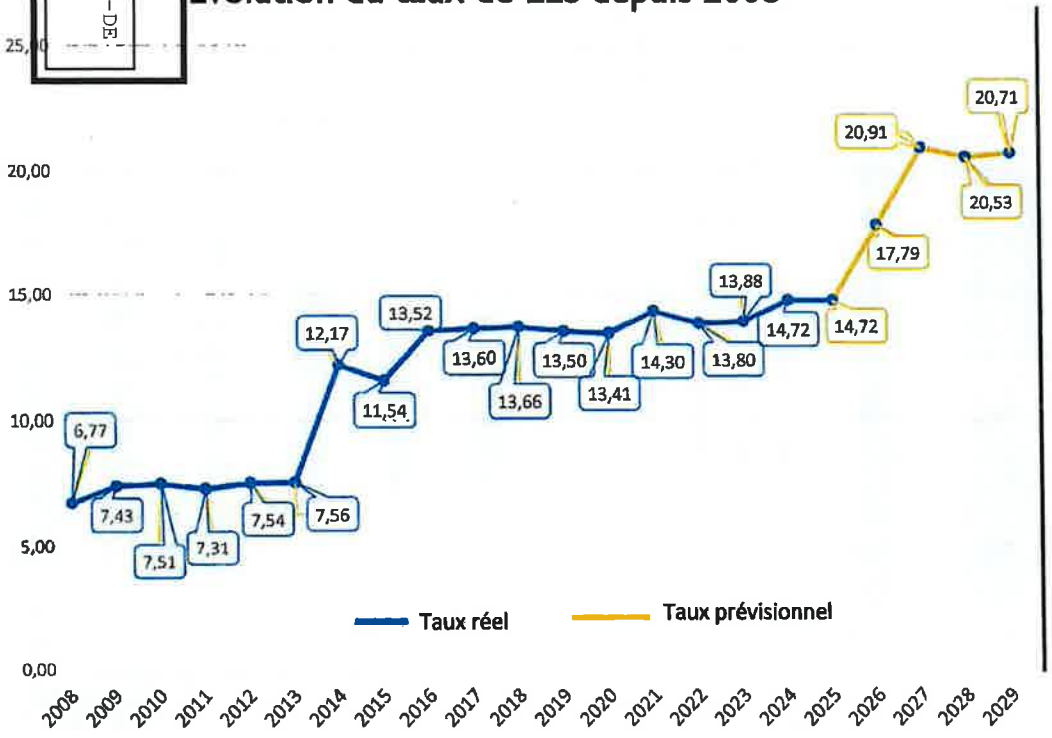

Montant estimatif des pénalités SRU (en euro)

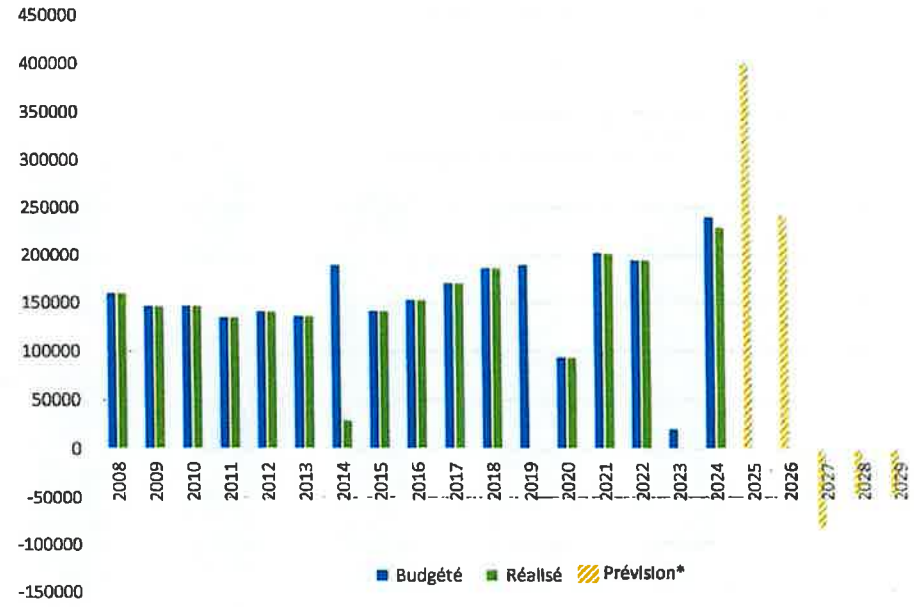

En 2026 : déduction de 122 750 € (subvention de l'opération « Laporte »)

- *Estimatif des pénalités réalisé avec un nombre de logement manquant constant. Montant susceptible d'évoluer en fonction du potentiel fiscal de l'année.*

biot
l'art de vivre

IV- Situation de la collectivité et orientations budgétaires

Fonctionnement

Evolution de la dépense de personnel

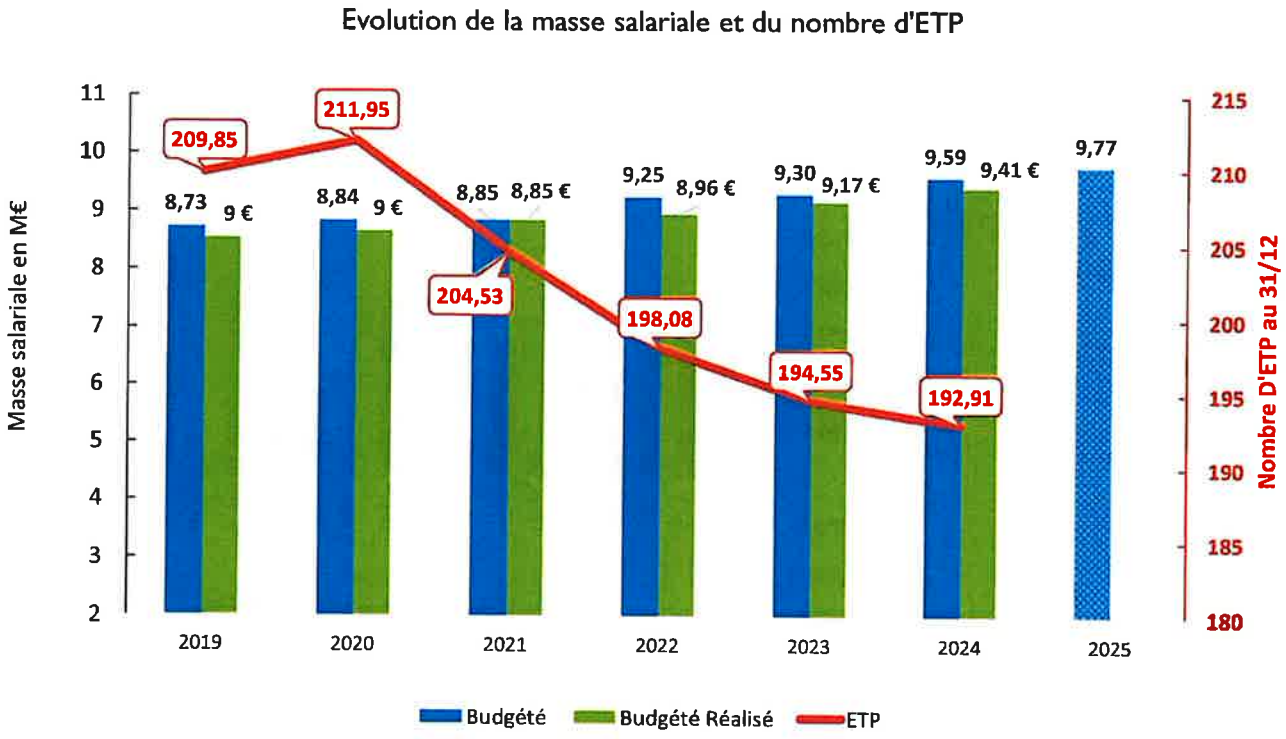

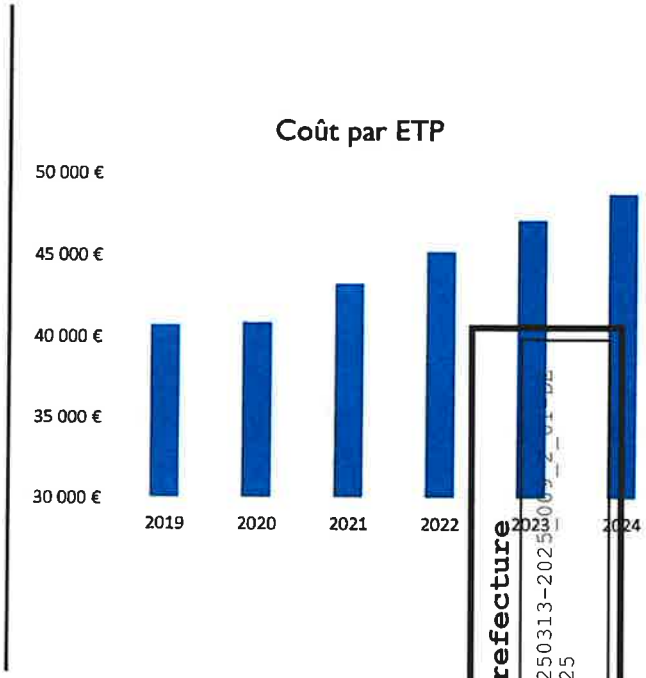

Préfecture
006-210600182-20250313-2025
Reçu le 17/0
2025

AR Prefecture
006-210600185-20250313-2025_009_2_01-DE
Reçu le 17/03/2025

Fonctionnement

Eléments de la rémunération du personnel 2023-2024

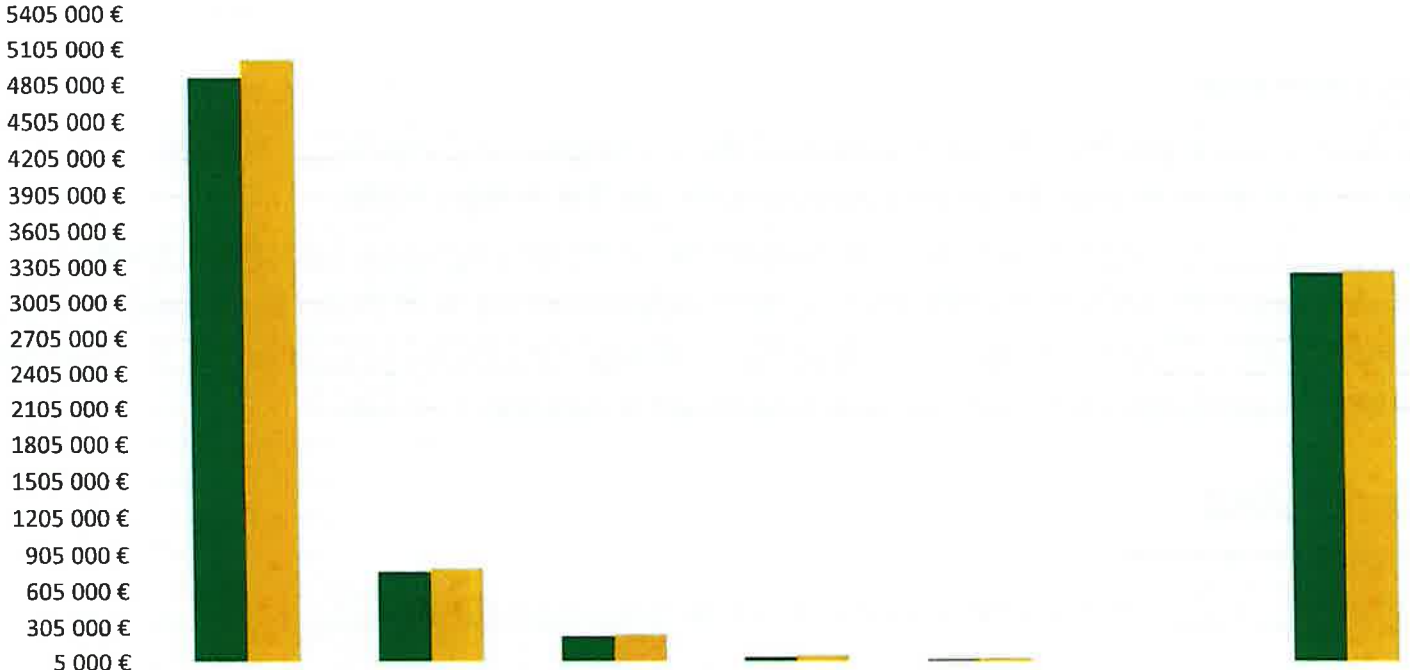

	Traitements indiciaires	Régine Indemnitaire	Tickets restaurant	Heures Supplémentaires	Nouvelles Bonifications indiciares	Avantages en nature	Autres
2023	4865 242 €	759 278 €	222 327 €	39 643 €	21 952 €	4 137 €	3260 615 €
2024	5017 803 €	791 549 €	235 813 €	55 620 €	25 311 €	3 352 €	3283 594 €

IV- Situation de la collectivité et orientations budgétaires

Fonctionnement

Evolution de la dépense de personnel

Pour 2025 : +177K€

- Augmentation de **3 points** du taux patronal de la cotisation CNRACL : +104K
- Passage de la valeur faciale de tickets restaurants **de 7€ à 8€** : +20K
- Participation à la protection sociale complémentaire en prévoyance et santé : +46K
- Refonte des régimes indemnitaires de la petite enfance et de la Police Municipale : +70K
- Versements d'allocations de retour à l'emploi et d'indemnités de précarité de fin de contrat : +56K
- Fluctuation de postes (dont non-remplacement de 5 postes) : -119K

Pour 2026 : +144K€

- Glissements techniques
- Augmentation de 3 points du taux patronal de la cotisation CNRACL

AR Prefecture
006-210600185-20250313-2025_009_2_01-DE
Reçu le 17/03/2025

AR Préfecture
006-210600185-20250326-2025_009_2_01-DE
Reçu le 17/03/2025

I. Situation de la collectivité et orientations budgétaires

Fonctionnement

Répartition des agents par catégorie, par genre et par statut

Répartition des agents par catégorie

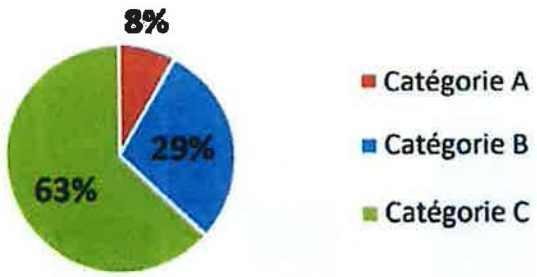

Répartition par genre et par statut

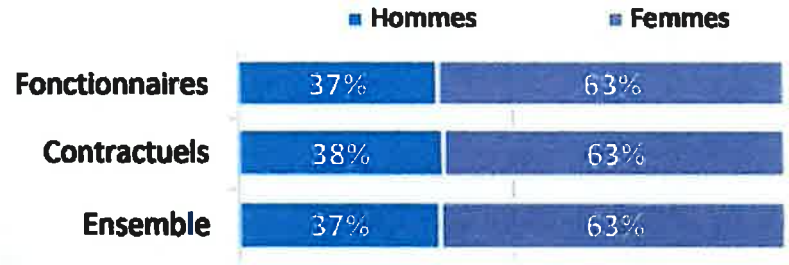

IV- Situation de la collectivité et orientations budgétaires

Investissement

Recettes réelles d'investissement

En 2025, le montant total des recettes réelles d'investissement (hors le compte 1068) s'élève à **6,1M€** contre 5,8M€ en 2024.

La vente du terrain route de la Mer prévue en 2025 à plus de **2,5M€** représente plus d'un tiers des recettes réelles d'investissement **(41%).**

Evolution des recettes réelles d'investissement (hors 1068) en M€

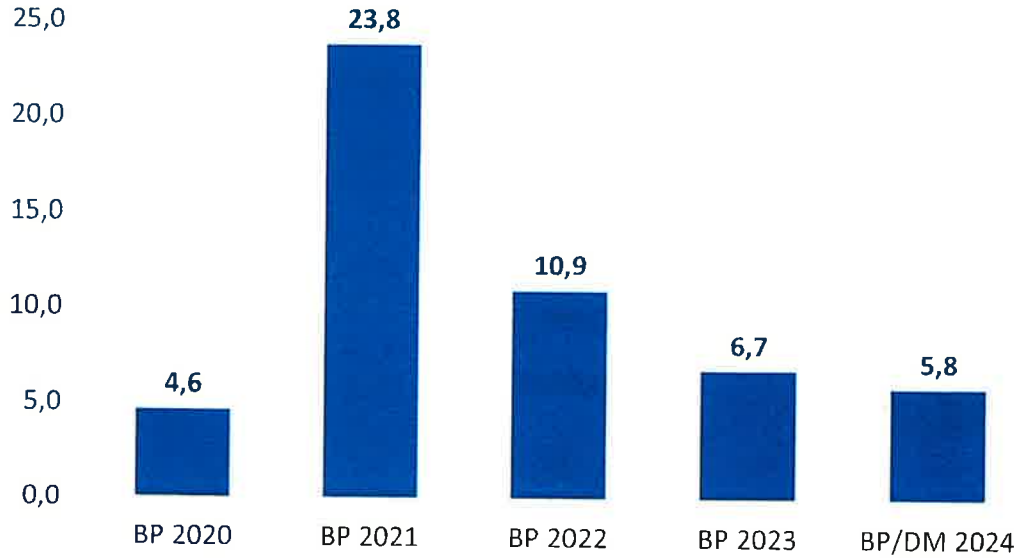

Préfecture
006-210600185-20250313-2025
Reçu le 17/03/2025

AR Prefecture
006-210600185-20250317-2025_009_2_01-DE
Reçu le 17/03/2025

Investissement

Financement des dépenses d'investissement

Financement des investissements en M€

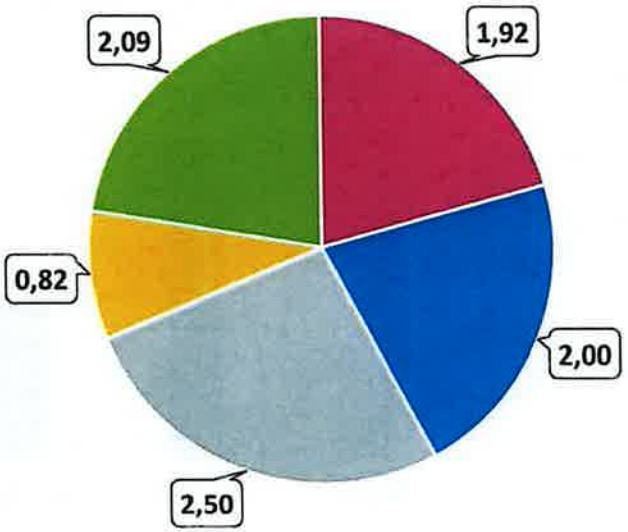

IV- Situation de la collectivité et orientations budgétaires

Investissement

Dépenses réelles d'investissement

En 2025, le montant total des dépenses réelles d'investissement, s'élève à 9,9M€ et à 6,4M€ hors dette.
Elles seront marquées notamment par les frais d'études et de travaux des opérations suivantes :

- Le verger pédagogique Saint-Eloi : 580 K€
- Des travaux d'entretien et/ou rénovation énergétique dans les bâtiments des écoles et de la Mairie : 500K€
- La rénovation des façades de l'EAC : 450K€
- La démolition du Clos Saint-Grégoire et études d'aménagement d'un jardin de pluie : 420K€
- La Maison du verre : 350 K€
- La végétalisation et désimperméabilisation de l'école Paul Langevin : 250K€
- L'installation de 5 hydrants : 250K€
- La nouvelle crèche et le clos de boules : 245 K€
- La restauration du monument de la chèvre d'or : 150K€
- La réfection de voiries : 150K€

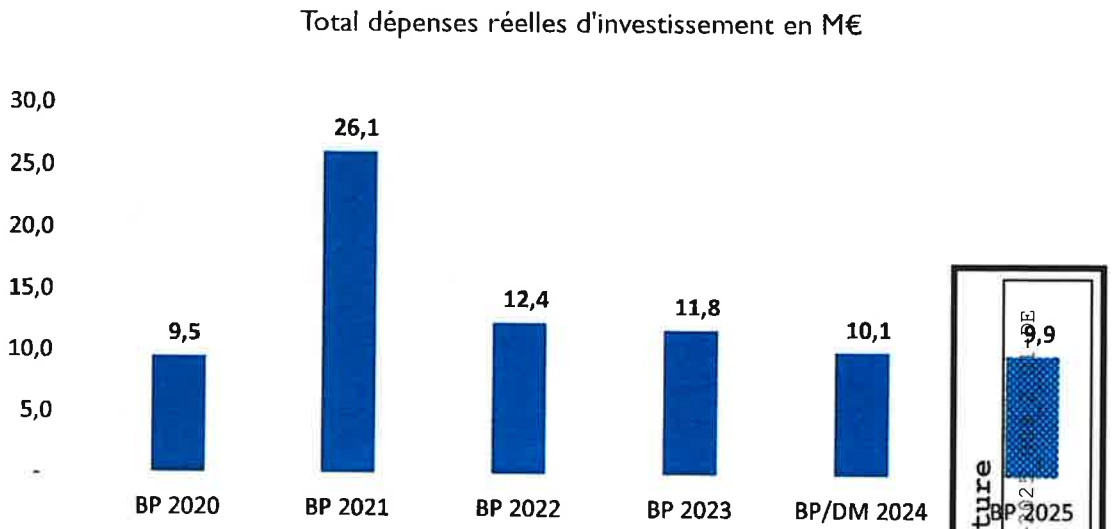

Préfecture
006-210600
Reçu le 17/0
2025

AR Prefecture
006-210600185-20250317-2025_009_01-DE
Reçu le 17/03/2025

Investissement

Dette et besoin de financement

Prospective de dette et besoin de financement

Depuis plusieurs années, la ville de Biot s'est engagée dans la maîtrise de sa dette en réduisant son recours à l'emprunt.

L'encours de dette passera de 16,2M€ en 2014, à 10,8M€, fin 2025, soit un **désendettement de – 33%.**
Sa capacité d'emprunt ayant été préservée, la ville de Biot a pu faire face à la hausse de son besoin de financement sans recours à l'emprunt depuis 2022.

Le besoin de financement pour 2025 est estimé à 2M€.
Au vu du remboursement d'une partie du prêt relai, l'encours de dette devrait être en baisse de 2,5M€, hors emprunt d'équilibre théorique.

Fin 2025, la **capacité de désendettement de la collectivité devrait être de 7,9 années (hors recours à l'emprunt théorique d'équilibre et cession du terrain des Soullières).**

Evolution du stock de dette au 31/12 (en M€)

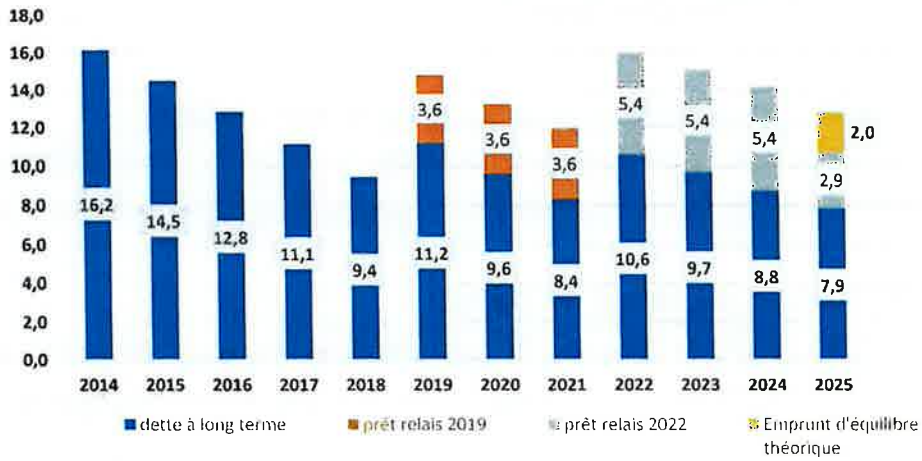

Capacité de désendettement
(en année)

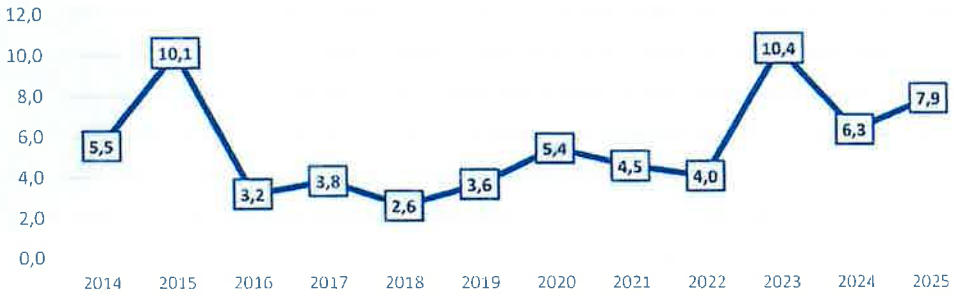

Investissement

Structure de la dette de la commune

Une structure de dette au risque très faible

Le classement de l'encours de la dette selon la charte Gissler fait apparaître à la fin un pourcentage de 100% d'encours de niveau 1A, ce qui constitue le risque le plus faible encouru par une collectivité emprunteuse.

L'évolution du profil de dette

En 2025, compte tenu de la conjoncture, les taux variables avec option de passage à taux fixe seront privilégiés.
Le profil de la dette de la collectivité restera en très grande majorité à taux fixes et tout aussi sécurisé.

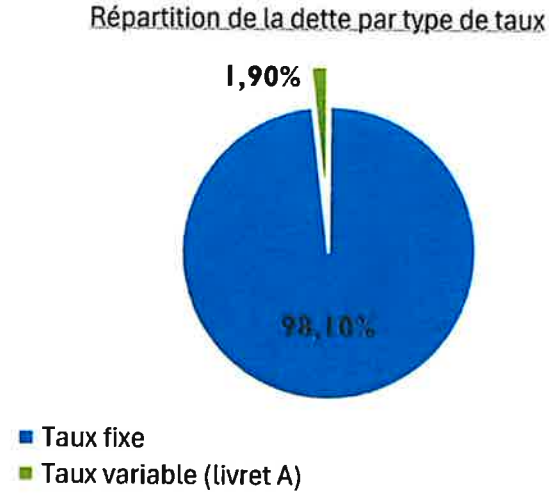

Prefecture
006-210600185-20250313-2025_009_2_01-DE
Reçu le 17/03/2025

AR Préfecture
006-210600185-20250313-2025_009_2_01-DE
Reçu le 17/03/2025

Investissement

Répartition de la dette par prêteur

6 prêteurs

- 58% de la dette a été contractée avec le Crédit Agricole (dont prêt relais de 5,4M€)

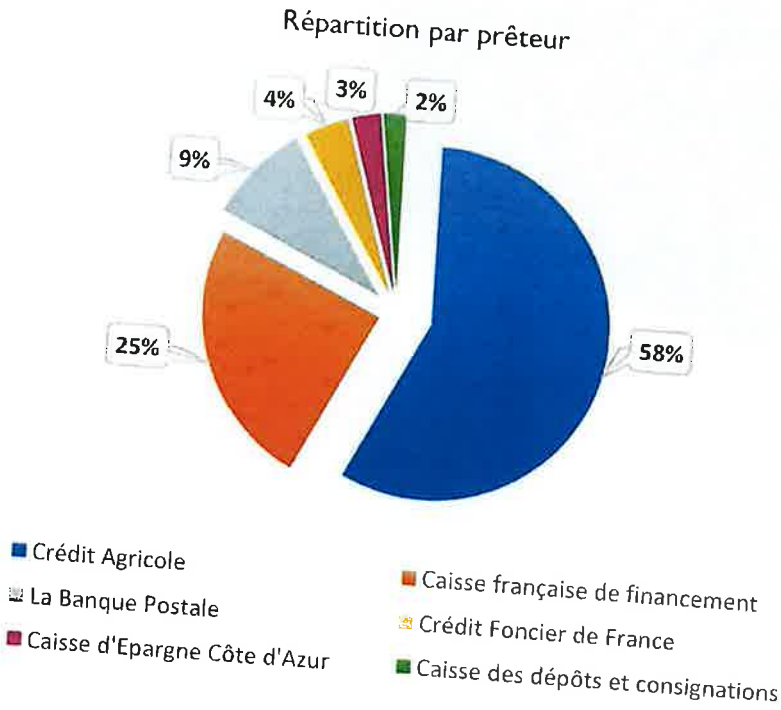

V. Point sur les autres budgets

AR Prefecture
006-210600185-20250313-2025_009_2_01-DE
Reçu le 17/03/2025

AR Prefecture
006-210600185-20250313-2025_009_2_01-DE
Reçu le 17/03/2025

Point sur les autres budgets

- Pour le CCAS, un Rapport sur les Orientations Budgétaires est présenté en Conseil d'Administration.

- Tourisme : les dépenses de fonctionnement sont projetées à la hausse en 2025 de 47K€ par rapport au BP 2024. La principale recette est le reversement de la taxe de séjour (239K€).

- Régie funéraire municipale : ce budget est autonome, il ne bénéficie pas de subvention d'équilibre de la Ville. Le BP 2025 a été construit sur la base du réalisé 2024.